

Prauxif – D.I.C.I

Code ISIN : FR0010133363

FCP géré par Mansartis Gestion - FIA soumis au droit français

Document d'informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif, à travers une gestion diversifiée et sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme par une gestion discrétionnaire.

Le FCP investit principalement sur les marchés actions, dans l'univers des grandes et moyennes capitalisations cotées sur les principaux marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de taux.

Le FCP fait l'objet d'une gestion active et diversifiée. La sélection de titres est le reflet des convictions et des anticipations du gérant. La priorité est donnée aux valeurs affichant une croissance forte et durable, une structure financière saine, des dirigeants qualifiés et ayant une stratégie claire selon l'analyse de la SGP.

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FONDS

L'allocation d'actifs (répartition entre actions des différentes zones géographiques, obligations et produits monétaires) résulte de décisions collégiales de l'équipe de gestion, après analyse de la conjoncture économique internationale.

L'actif du FCP est investi en permanence entre 80% et 100% de son actif net sur les marchés d'actions de grandes et moyennes capitalisations. Les actions des pays d'Asie du sud-est, qu'elles soient détenues directement ou par l'intermédiaire d'un OPCVM ne pourront pas représenter plus de 30% de l'actif net du FIA. Les actions en dehors de la zone euro ne pourront pas dépasser 70% de l'actif net du FIA. L'investissement sur les marchés européens ainsi que sur les marchés des Etats Unis est d'au minimum 10% de son actif net.

Le FCP pourra détenir, dans la limite de 20% de l'actif net, tout type d'obligations ou tout titre de créances négociables à l'exception des obligations convertibles contingentes (détenu directement ou par l'intermédiaire d'OPC). Les investissements seront effectués sur des obligations d'États de l'OCDE, du secteur public ou d'émetteurs privés dont le siège social est basé dans un pays de l'OCDE, et sur tout type de maturité à l'exception des obligations perpétuelles, c'est-à-dire avec une date de remboursement supérieure à 30 ans.

Le FCP pourra investir dans des titres négociables à court terme et à moyen terme dont le rating minimum est A-3 (Standard & Poor's et Fitch) ou P-3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 15% de l'actif net en obligations non notées ou à haut rendement de notation inférieure ou égale à BBB- (Standard and Poor's et Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion.

Le recours aux agences de notation n'est pas systématique mais sera pris en compte dans l'analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

Le risque de change est de 70% maximum de l'actif net.

Le FCP n'a pas d'indice de référence. Son univers d'investissement n'est pas représenté par des indices existants

AUTRES INFORMATIONS

Le FCP prend en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la détermination de son univers d'investissement et dans la sélection de valeurs.

La sensibilité du FCP au taux d'intérêt sera comprise entre 0 et +8.

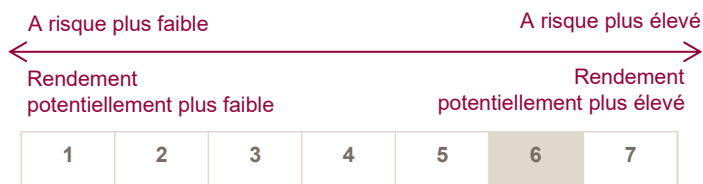
Le FCP pourra investir, dans la limite de 50% de son actif net, en parts ou actions d'OPC français ou européens.

L'utilisation de produits dérivés sur les devises pourra intervenir exclusivement dans le cadre d'opérations de couverture de change.

La valeur liquidative est hebdomadaire. L'investisseur peut demander le rachat et la souscription de parts chaque semaine jusqu'au jeudi avant 11h (hors jours fériés en France), auprès de Mansartis. Il sera exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Votre FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur de risque, ce qui traduit une volatilité hebdomadaire historique sur 5 ans comprise entre 15% et 25%. Il est en corrélation avec l'exposition actions du fonds. Mansartis pourra faire le choix de ne pas modifier le niveau de risque lorsque la volatilité sera légèrement inférieure. Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital investi initialement n'est pas garanti : Il existe un risque de perte en capital

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de liquidité : Dans le cas où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans des conditions satisfaisantes ce qui impacte plus ou moins significativement le cours d'achat et de vente et dans certaines circonstances la liquidité globale du fonds.

Risque de crédit : Il s'agit du risque de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur public ou privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il existe un risque que la contrepartie soit défaillante dans le cadre de contrats de change à terme de gré à gré.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.38%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

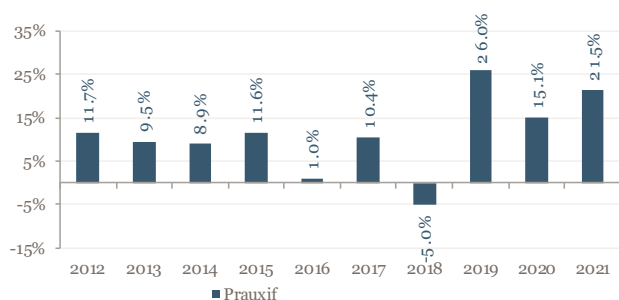
Les taux de frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximums. Dans certains cas, des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le taux des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion et commissions de mouvement), clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur les frais et commissions du fonds dans le prospectus disponible auprès de Mansartis, 8 place Vendôme – 75001 Paris

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES ANNUELLES

La performance du fonds est calculée coupons nets réinvestis. Elle tient compte des frais et commissions. Les performances sont calculées en euros.

DATE DE CRÉATION DU FONDS

Jeudi 25 novembre 2004

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank
- Le prospectus du fonds, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de Mansartis au 8, place Vendôme – 75001 Paris
- La Valeur Liquidative est disponible sur simple demande auprès de Mansartis.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Mansartis ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Politique de rémunération : Mansartis a mis en place une politique de rémunération en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis. Pour plus d'informations, reportez-vous au prospectus du FCP ou bien sur le site internet de la société : www.mansartis.com

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'AMF
Mansartis Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22.02.2022